

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0006877

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 01266

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BABOU THAMI

Date de naissance :

08/04/1952

Adresse :

Tél. : 066 142 6003

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tél. 0522 23 10 23 / 0522 23 10 23

Date de consultation : 25/10/2022

Nom et prénom du malade : BABOU THAMI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : prostatisme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25-10-22				

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Docteur J. L. Urologue et Radiologue</i> <i>Chirurgien</i> <i>12, Bd. de la Croix-Rousse</i> <i>69223 Lyon Cedex 02</i> <i>Signature</i>	25-10-22	Z ₃₅ + Z ₃₅ /2	500,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

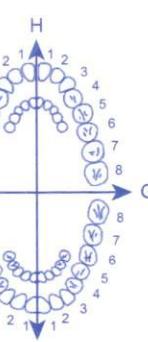
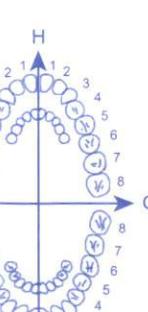
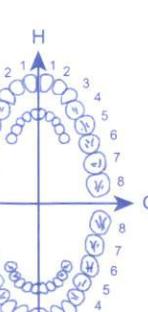
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien urologue



Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie

الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراح المسالك البولية و التنايسية

عضو الجمعية الأوروبية و الفرنسية

لجراح المسالك البولية و التنايسية

Casablanca, le : 25 OCT. 2022

Mr BABOU Thami

Faire :

Echographie rénale
et vésico - prostataire

(prostataisue)

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casa
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

42, شارع عبد المؤمن - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen Résidence Walili 5ème étage - Casablanca
Tél. : 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien urologue



Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie

الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية و التنايسية

عضو الجمعية الأوروبية و الفرنسية
لجراحة المسالك البولية و التنايسية

Casablanca, le : 25/10/2022

FACTURE N°799/10/2022

NOM ET PRENOM : BABOU THAMI

- Consultation : 300DH

- Echographie Rénale : 500DH
Et vésico prostatique

MONTANT GLOBAL : 800 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Huit cent dirhams

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tél: 0522 23 10 25 / 0522 23 10 73

42 , شارع عبد المؤمن - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen Résidence Walili 5ème étage - Casablanca
Tél. : 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16



أستاذ جامعي

جراح المسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية

جراح المسالك البولية والتناسلية

25/10/2022

Casablanca, le :

CD
M22: 003879
M22: 2266

COMPTE RENDU DE Mr BABOU THAMI ECHOGRAPHIE RENALE ET VESICO PROSTATIQUE

Les deux reins sont de taille normale, de contours réguliers et d'échostructure homogène, présentant une bonne différenciation cortico-médullaire.
Absence de dilatation des cavités pyélocalicielles.

Au niveau pelvien, la vessie est à paroi hypertrophiée, à plage homogène.

La prostate est augmentée de taille (58cc), ses contours sont réguliers et son échostructure est homogène avec calcifications.
Résidu post-mictionnel modéré (28cc).

AU TOTAL

Vessie de lutte, avec résidu post-mictionnel modéré, sur hypertrophie prostatique homogène avec calcifications.

Pr. BENNANI